



## PSYCHIATRIE ET SÉCURITÉ : NON AUX AMALGAMES !

Les récents événements et déclarations sur le sujet de [l'irresponsabilité pénale](#) nous touchent ainsi que nos proches. Nous nous associons bien sûr à l'immense douleur des familles concernées par la disparition

d'un des leurs. Mais nous ne pouvons pas accepter l'amalgame entre dangerosité et troubles psychiques qui vient renforcer la stigmatisation dont sont victimes les personnes vivants avec ces troubles. Des événements similaires ont déjà eu lieu par le passé ; leur utilisation médiatique nous appelle à la plus grande prudence.

Pour le moment, face à l'émotion suscitée par l'irresponsabilité pénale retenue dans l'affaire Sarah Halimi, les médias ne sont pas le bon endroit pour faire entendre notre voix. Nous devons aller à la rencontre des pouvoirs publics pour éviter que l'émotion suscitée par cette actualité ne les amène à prendre des décisions inacceptables.

C'est pourquoi nous travaillons activement avec les équipes de la Présidence de la République afin que le projet de loi à venir ne constitue pas un retour en arrière historique et inacceptable. Nous avons rencontré la semaine dernière la Conseillère santé handicap du Président de la République et approchons en ce moment le ministère de la Justice.

Vous pouvez compter sur notre mobilisation afin que la psychiatrie ne dérive pas vers une psychiatrie sécuritaire. Elle est une discipline médicale. Son rôle est d'apporter des soins pour répondre à la souffrance de la personne. Nous rappelons que la prison est la pire solution pour une personne qui vit avec des troubles psychiques car elle n'y recevra pas les soins dont elle a besoin. Nous rappelons aussi que l'irresponsabilité pénale n'est pas synonyme de liberté : la personne, en obligation de soins, est prise en charge dans une unité fermée pendant de très nombreuses années.

Les récents propos du ministre de l'Intérieur selon lesquels les personnes hospitalisées en psychiatrie sont "*en partie responsables de très nombreux attentats*" sont non seulement infondés mais aussi dangereux. Nous rappelons que le terrorisme n'est pas un trouble psychique. Nous reconnaissons la difficulté de la situation actuelle. Le gouvernement doit protéger ses citoyens en luttant contre le terrorisme. Mais les personnes vivant avec des troubles psychiques n'ont pas besoin de ces amalgames.

Les assises de la psychiatrie approchent. Nous y rappellerons que les personnes suivies ont besoin de soins et d'accompagnements. Pour les familles, la sécurité, c'est de savoir que l'Etat est le garant des droits de toutes les personnes, quels que soient leur maladie ou leur handicap, sans discrimination.

■ **Marie-Jeanne Richard, Présidente**

## Discriminations : une grande consultation publique en ligne

Le handicap est le premier motif de saisine du [Défenseur des droits](#) pour discrimination. Emploi, école, logement... la marge de progression est immense pour une meilleure application de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) entrée en vigueur en France en 2010. Nous savons aussi à quel point le handicap psychique suscite des discriminations au quotidien. Nous vous invitons à les signaler sur la plateforme [Antidiscriminations.fr](#) tenue par le Défenseur des droits. En complément, le gouvernement vient de lancer une [consultation citoyenne](#), accessible jusqu'au 31 mai. Cette dernière

a pour objectif de donner votre avis sur l'efficacité des dispositifs existants, signaler des dysfonctionnements, indiquer ce qui pourrait être amélioré, mais aussi de vous prononcer sur de nouvelles mesures actuellement en cours d'élaboration, et enfin de proposer des solutions concrètes et partager des bonnes pratiques.

Une occasion de signaler les discriminations dont les personnes vivant avec un handicap psychique et vous, familles, êtes régulièrement l'objet : discriminations lors de l'accès aux [soins](#), non compensation du handicap, stigmatisation dans [l'emploi](#), dans l'accès aux [loisirs](#), au [logement](#)...

## Un dispositif d'aide à domicile pour les parents d'enfants en situation de handicap

L'aide et l'accompagnement à domicile assurés par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et financés par les Caisses d'allocations familiales peuvent désormais bénéficier aux parents d'enfants handicapés pour l'accompagnement dans les démarches de reconnaissance du handicap, qu'elles soient médicales, administratives ou liées à l'inclusion de l'enfant et pour le répit des parents aidants. [En savoir plus](#)

## Les pédopsychiatres appellent à l'aide

La communauté pédopsychiatrique française, déjà en tension avant la pandémie, a adressé au président de la République un courrier et s'est exprimée à travers une tribune dans [Le Monde](#) du 23 avril. Elle alerte sur la pénurie de soignants (600 pédopsychiatres pour environ 200 000 enfants qui auraient besoin de consulter), les délais d'accès aux soins trop longs au regard du temps de l'enfant, l'insuffisance des capacités d'hospitalisation et l'inégalité d'accès sur le territoire. Une démarche que nous soutenons pleinement, tant la détection et la prise en charge précoces des troubles sont indispensables.

## Handicap psychique et compensation : où en est-on ?

Les associations représentatives ont présenté le 26 avril à Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, une proposition de révision de l'[Annexe 2-5](#) du Code de l'action sociale et des familles afin de permettre l'accès à la Prestation compensatoire du handicap (PCH) et à la PCH aide humaine pour les personnes présentant des altérations des fonctions mentales, cognitives et psychiques. L'objectif : mettre fin à un système qui exclut des personnes du droit à compensation. La réponse qui nous a été faite, une expérimentation sur deux territoires, n'est pas à la mesure des attentes des personnes et bien loin des volontés affichées d'une politique inclusive permettant à toute personne handicapée de choisir son lieu et son mode de vie. Pour Marie-Jeanne Richard, « *Seize ans après la loi de 2005, nous sommes toujours dans l'impasse. Ces publics restent rejetés. On nous répond en termes de coûts alors que la question est l'accès aux droits, le soutien à l'autonomie, et l'égalité des chances. Un bel exemple de discrimination.* »

## Handicap : on manque toujours de solutions adaptées en France

Depuis plus de 20 ans, 550 personnes partent chaque année en Belgique faute de solutions en France. Nous avons [interpellé](#) la Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées pour demander un plan d'action. Nous déplorons le manque de précisions concernant les diagnostics et les données chiffrées, nécessaires pour répondre aux besoins réels. Par ailleurs, les solutions présentées, telles que l'habitat inclusif, ne sont pas adaptées pour une grande partie des

personnes qui sont actuellement en Belgique et qui ont des besoins d'accompagnements très importants que seules les structures belges ont su leur offrir. Il est urgent de donner des perspectives aux familles et aux personnes en proposant un plan d'action de création de solutions nouvelles et adaptées pour toutes les personnes aujourd'hui sans solutions.

## Autonomie : pour une « utopie atteignable »

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a remis un avis au Parlement pour le financement des politiques publiques de soutien à l'autonomie d'ici à 2030. L'objectif : permettre à chaque citoyen de bénéficier à terme, par la solidarité nationale, d'un [appui à l'autonomie](#), sur le principe d'un droit universel à compensation, en lien avec ses besoins et ses attentes. La CNSA recommande, par ailleurs, une gouvernance incluant les personnes concernées par l'intermédiaire, notamment, des associations représentatives. Nous soutenons pleinement ces orientations et rappelons que l'autonomie des personnes en situation de handicap psychique est indissociable de la mise en œuvre effective du droit à compensation, indispensable pilier pour une vie citoyenne.

## Crise sanitaire et adaptation de la réponse des établissements et des services

L'Inspection générale des affaires sanitaires (IGAS) a lancé un [questionnaire](#) destiné aux personnes qui ont bénéficié d'un accueil ou d'un accompagnement par un établissement ou un service social et médico-social en 2020 et à leurs proches. Il s'agit notamment d'analyser les modalités de fonctionnement adoptées par les établissements et services accueillant ou accompagnant des personnes en situation de handicap, pour faire face à la crise sanitaire. Ce questionnaire est accessible en ligne jusqu'au 3 mai 2021.

## Usagers en psychiatrie, participez à la validation de questionnaires sur votre expérience des soins

Afin d'élaborer des outils pour recueillir l'expérience vécue des patients sur leur prise en charge en psychiatrie et d'identifier les domaines considérés comme essentiels pour une « bonne » expérience de soins, une équipe de recherche diffuse des questionnaires à destination des usagers. Cette enquête anonyme est destinée aux personnes avec schizophrénie, troubles bipolaires ou dépression suivies en consultation ou hospitalisées. Deux questionnaires sont à compléter : [environnement de soins, accès et la coordination de vos soins en santé mentale et informations reçues à propos de votre prise en charge](#) et [relations avec les personnes impliquées dans votre prise en charge, votre traitement médicamenteux et votre prise en charge psychologique](#). Nous vous invitons à encourager votre proche à répondre. Ces outils seront très utiles pour élaborer l'équivalent des enquêtes e-Satis mises en place depuis déjà quelques années en médecine, chirurgie et obstétrique.

## Focus

### Covid-19 : l'accès aux vaccins plus difficile pour les personnes atteintes de troubles psychiques

Prioritaires depuis le mois de mars pour se faire vacciner contre la Covid-19, les personnes de plus de 50 ans atteintes de troubles psychiques se heurtent à des difficultés pour prendre rendez-vous. Un éloignement des médecins généralistes et une information incomplète sont en partie en cause. *"Beaucoup n'ont pas de médecin traitant. Elles ne peuvent ainsi pas savoir qu'elles sont prioritaires pour*

*le vaccin"*, constate Marie-Jeanne Richard, interviewée par l'AFP. Par ailleurs, les personnes craignent la stigmatisation : *"C'est compliqué de se rendre dans un vaccinodrome avec un certificat sur lequel il est écrit qu'elles sont atteintes de troubles psychologiques"*. Pour rappel, la vaccination est aujourd'hui ouverte aux plus de 55 ans sans ordonnance.

## Nouveau : un module e-learning sur les troubles psychiques : « Des clés pour comprendre »

4,5 millions de familles accompagnent aujourd'hui en France une personne vivant avec des troubles psychiques. C'est pourquoi l'Unafam propose un module e-learning pour les aidants.

Suivez Sylvie, qui vous emmènera à la découverte de ce qu'est la maladie psychique, mais également des caractéristiques des schizophrénies, de la dépression, des troubles bipolaires, des troubles de la personnalité borderline et des troubles anxieux et phobiques. Vous pourrez en apprendre davantage sur les conséquences et manifestations du handicap psychique, et sur le rétablissement.

Ce module, accessible à tous et gratuitement sur notre plateforme [Form'@idants](#), vient compléter l'offre de formation proposées par nos [délégations départementales](#). Vous pourrez le suivre à votre rythme, via ordinateur, smartphone et tablette.

## Un forfait "100% psy enfant" pour les 3-17 ans

Suite à la hausse de consultations de mineurs pour des troubles de santé mentale depuis le début de la pandémie, le gouvernement a mis en place un [dispositif](#) pour les jeunes qui souffrent de troubles anxieux et de décrochages scolaires. Ils peuvent bénéficier d'un forfait prépayé de 10 séances chez un psychologue de ville. Ce forfait d'urgence, prescrit par le médecin traitant, et est activable tout au long de la crise sanitaire, auprès de psychologues partenaires identifiables sur une plateforme. Si le jeune souffre de troubles plus graves, nécessitant une compétence médicale, il sera orienté vers un psychiatre.

## L'Unafam dans les médias

### 1/04 Arte radio [Mon père est sur écoute](#)

« Il y a quelqu'un qui est entré chez moi lorsque je sortais les poubelles. On a remplacé ma bouteille de gaz pleine par une vide. J'entends des pas sur mon toit... ». Dans son documentaire "Mon père est sur écoute", Théo Fortunato essaie de comprendre et d'aider son papa avec l'aide de psychothérapeutes et de l'Unafam dans la Drôme.

### 30/03 Notre Temps [Maladies psychiques : et si on brisait le silence?](#)

Confrontée à la maladie de son fils, Caroline raconte comment elle a trouvé du secours auprès de l'Unafam, où elle est maintenant bénévole.

### 30/03 La Nouvelle République [Vienne : ces lycéens s'intéressent aux maladies psychiques](#)

Dans leur lycée de Poitiers, Midya, Steffie, Marion et Naïma ont organisé une session de sensibilisation aux maladies psychiques dans leur classe, main dans la main avec deux bénévoles de notre délégation de la Vienne. Une initiative inspirante à partager largement !

Pour en savoir plus, suivez-nous : [Facebook](#), [Twitter](#), [Linkedin](#)



©Pixabay



# Agenda

## Accompagner le handicap psychique – les apports de la réhabilitation psychosociale

30 avril

Visioconférence organisée par l'Unafam 63 et l'UDAF

[En savoir plus](#)

## Restitution des résultats du sondage « santé mentale & travail »

Web-event organisé par le Psychodon

30 avril

[Voir en live](#)

## L'inceste, du scandale médiatique à la prise en charge psycho-légale

7 mai

Webinaire organisé par la revue Perspectives psy

[En savoir plus](#)

## Salon de recrutement Hello Handicap

25-28 mai

Salon de recrutement en ligne

[En savoir plus](#)

## ▪ Foire aux questions Service Social ▪

**« J'ai déposé il y a quelques mois, un dossier de demande de droits auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Compte tenu des délais de traitement de la MDPH, mon dossier peut-il être rejeté lors du passage en commission si le certificat médical date de plus de 6 mois ? » - Mme G. (Finistère)**

Non, votre dossier ne sera pas rejeté pour dépassement du délai de validité du certificat médical. Le 2 avril 2021,

un décret du premier ministre Jean Castex vient d'être publié afin de prolonger la durée de validité du certificat médical produit dans le cadre des demandes de prestations ou de droits déposées auprès des MDPH.

La durée de validité passe ainsi de 6 mois à 1 an, pour tenir compte précisément des délais de traitement de demandes qui dépassent les 6 mois dans certains départements.

Il est à noter que cette disposition est immédiatement applicable, y compris

pour les demandes qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de la CDAPH à la date d'entrée en vigueur du décret (soit le 5 avril 2021).

**Référence :** <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043328927> (Décret n° 2021-391 du 2 avril 2021 relatif au certificat médical MDPH)

■ Lydia Bardin - Assistante sociale Unafam Régions hors Île-de-France  
[lydia.bardin@unafam.org](mailto:lydia.bardin@unafam.org)

## ▪ Le service écoute-famille vous recommande ▪

**Les Thérapies comportementales et cognitives (TCC) dans les troubles bipolaires** - Entretien avec le Docteur Nicolas Duchesne (Psychiatre, CHU de Montpellier)

## ▪ Formations pour les aidants ▪

### ▶ Journée Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie

10/05/2021 : Lyon (69)

28/05/2021 : Gap (05)

29/05/2021 : Clermont-Ferrand (63)

### ▶ Formation Mieux communiquer avec un proche ayant des troubles bipolaires

27 et 28/05/2021 : Dijon (21)

28 et 29/05/2021 : Bourges (18)

5 et 12/06/2021 : Strasbourg (67) ; Lyon (69)

5 et 19/06/2021 : Grenoble (38)

### ▶ Journée d'information sur la dépression sévère

25/05/2021 : Dijon (21)

11/06/2021 : Lyon (69)

### ▶ Journée d'information Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent

05/06/2021 : Villefranche de Rouergue (12)

### ▶ Atelier d'entraide PROSPECT

28,29,30/05/2021 : Paris (75)

4,5,6 /06/2021 : La Rochelle (17)

5 & 12,13/06/2021 : Bourg-en-Bresse (01)

11,12,13/06/2021 : Epinal (88)

12,13, 19/06/2021 : Arras (62)

17,18,19/06/2021 : Nantes (44)

18,19,20/06/2021 : Lorient ou Vannes (56) ; Bordeaux (33)

20 & 26,27/06/2021 : Lyon (69)

Avec le soutien de la  
Caisse nationale de  
solidarité pour l'autonomie



ASSOCIATION RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE

12, villa Compont 75017 Paris  
Tél. : 01 53 06 30 43 / Écoute-famille : 01 42 63 03 03